



AVIS D'IMPÔT 2019

IMPÔT SUR LES REVENUS

de l'année 2018

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

**Vous êtes non imposable
à l'impôt sur le revenu.**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ROYAN
SAID 3 LA TREMBLADE
1 RUE DES CORMORANS
17205 ROYAN CEDEX

0994-033432-0003

eco'pli 77 LOGNES PIC 09.08.19 CI 0202

MME ROLAND LYDIE
4 RUE DES COUDRAS
17750 ETAULES



0994-033432-1-1-00-066863

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier
Numéro fiscal (C) : 20 42 101 824 189

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence : 9 508

Référence de l'avis : 19 17 A242136 48

Adresse d'imposition au 01/01/2019 :

4 RUE DES COUDRAS

17750 ETAULES

Numéro FIP : 170 91 43 6784807789 4

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 05/07/2019

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :** Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 *
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H

Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SIP ROYAN SAID 3 LA TREMBLADE 1 RUE DES CORMORANS
17205 ROYAN CEDEX
Tél : 05 46 39 51 00

* (service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4^e année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (il de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

COORDONNÉES BANCAIRES CONNUES AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS (sous réserve de modification)

Vous n'avez pas indiqué votre compte bancaire. Celui-ci est indispensable pour les éventuels prélèvements d'acomptes, l'éventuel versement d'une restitution ou d'une avance de crédit et réduction d'impôt, ou le paiement d'un solde d'impôt sur les revenus. Pour communiquer vos coordonnées bancaires, rendez-vous sur impots.gouv.fr dans votre espace particulier à la rubrique « Gérer mon prélèvement à la source ».

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Salaires	7 531	
Autres revenus imposables	3 033	
Total des salaires et assimilés ²	10 564	
Déduction 10% ou frais réels	- 1 056	
Salaires, pensions, rentes nets.....	9 508	9 508
Revenu brut global.....		9 508
Revenu imposable.....		9 508
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		0
Impôt sur le revenu net avant corrections.....		0
Montant net de votre imposition.....		0
<hr/>		
IMPOT NET		
Total de l'impôt sur le revenu net, et reprises éventuelles		0
<hr/>		
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.		
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Revenu fiscal de référence ²⁵		9 508
PRELEVEMENT A LA SOURCE		
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable		
Taux pour le foyer	0,00%	

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNEE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
C		3			1				4,00